AIST 43
SANTE AU TRAVAIL

Santé au Travail

Rue Richond des Brus - CS 80019
43009 Le Puy-en-Velay Cedex
Téléphone : 04 71 05 51 10 - Télécopie : 04 71 05 22 05
email : aist43@santeautravail43.fr

« LA LETTRE DU PRESIDENT »
n° 23 - avril 2013
Transmise aux entreprises adhérentes avec l'invitation Assemblée Générale du 7 juin 2013.

Le Puy en Velay, le 26 avril 2013

Ensemble pensons Prévention !

Madame, Monsieur,

Je vous incite à participer à notre Assemblée Générale du vendredi 7 juin à 15 h 30 en nos locaux. C'est un lieu d'échanges pour comprendre les enjeux en matière de santé des salariés et mieux connaître notre fonctionnement.

Bilan rapide de nos activités 2012 : L'utilité d'un Service de Santé au Travail !

- **24 424 visites médicales par les Médecins, 1 840 consultations Infirmiers** *(trois Infirmiers) pour 41 259 salariés suivis (dont 2 087 Intérimaires),*
- **52 740 examens complémentaires** *dans le service (compris dans la cotisation) tels que visiométrie, audiométrie, analyse d'urine, exploration fonctionnelle respiratoire, test de Co, test sur le stress…*
- **713 visites en entreprises,** *378 fiches d'entreprise traitées* **(26 % des adhérents couverts représentant 56 % des salariés),** *209 participations au CHSCT,*
- **11 184 fiches de données de sécurité** *sur les produits chimiques, 469 études de poste, 80 métrologies bruit, éclairage, activités physiques,*
- **138 interventions de 5 Préventeurs** *du Pôle Prévention des risques professionnels,*
- **1 885 « anomalies médicales » dépistées** *ayant donné lieu à orientation vers un Médecin Généraliste ou Spécialiste, 109 orientations vers la MDPH pour reconnaissance de Travailleur Handicapé.*

Notre mode de fonctionnement est désormais clairement centré sur des **équipes pluridisciplinaires composées de Médecins du Travail, de Médecin Collaborateur en formation, d'Infirmiers en Santé au Travail, de Préventeurs en risques professionnels !**

Bilan 2012 : Un retour à l'équilibre mais des dépenses à venir !

Le résultat comptable 2012 est positif à 6 914 €. Un équilibre trouvé par une augmentation des cotisations et du nombre de salariés suivis. Notre prévoyance a également remboursé les compléments de salaires suite à des maladies graves de plusieurs collaborateurs qui ont été remplacés par leurs collègues.

Les frais généraux sont restés stables et nous avons accru notre effort de formation continue à 128 719 € (4,1 % de nos dépenses d'exploitation) pour qualifier nos personnels en santé au travail. La masse salariale et les charges sociales ont augmenté par la création de postes Infirmier et Préventeur. Les futurs départs en retraite ont été pris en compte par la dotation du fonds indemnités de fin de carrière.

Nos fonds propres s'établissent à 803 736 €, soit 4 mois de fonctionnement. Cela nous permet de préparer l'avenir mais nous oblige à être très vigilant sur les dépenses sans pour autant perdre en qualité (voire en l'améliorant).

2013 verra les premiers effets de la réforme en terme de gouvernance mais également de suivi des salariés. Si le manque de Médecin du Travail générera une baisse de ce poste dans nos dépenses, ***le coût de la Santé au Travail risque d'augmenter par la volonté du législateur de mutualiser les examens complémentaires (intégration dans la cotisation), la cotisation devra être calculée par salarié (fin du plancher mini pour les temps partiels et CDD), sans compter la hausse de la TVA pour les adhérents n'y étant pas assujettis.***

↳ Suite au verso

Agrément de notre service : Vers un renouvellement d'ici fin juin 2013 !

Rappelons qu'un service de Santé au Travail n'exerce exclusivement que s'il reçoit une autorisation de la Direccte Auvergne dans le cadre d'un agrément qui doit être renouvelé tous les cinq ans.

Le dossier a été constitué et déposé à la Direccte et le Médecin Inspecteur du Travail rencontre tous les Collaborateurs du Service et visite les locaux des centres médicaux principaux. Une rencontre avec les partenaires sociaux est prévue.

Dans le cadre de l'agrément et du projet de service (voir ci-dessous), pour tenir compte des réalités locales en termes économiques, sociales, géographiques et sociologiques, des dérogations au Code du Travail sont possibles et ont fait l'objet de demandes précises.

L'idée générale de vos responsables, appuyés par le Conseil d'Administration et les représentants syndicaux et patronaux siégeant au sein de la Commission de Contrôle, est d'optimiser les moyens et de travailler le plus en amont possible, pour les salariés et les entreprises en ayant le plus besoin (salariés des TPE et PME, salariés exposés à des risques particuliers…). **L'agrément de la Direccte rendra opposable aux adhérents et à leurs salariés les modes de fonctionnement du service, la fréquence et la nature des examens à caractère médical, les interventions du Pôle Prévention des Risques Professionnels…**

Projet de service 2012-2017 : Un fonctionnement nouveau et adapté !

Ce projet pluri annuel définit des priorités de services et les actions à mener à destination des différentes catégories de salariés ou branches professionnelles. Il prend en compte la pénurie nationale de Médecin du Travail et organise le suivi médical des salariés de manière différente. Il a fait l'objet de concertations avec les personnels et a été adopté par toutes nos instances représentatives.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- **Contribuer à stabiliser ou réduire le nombre de maladie professionnelle et d'accident du travail,**
- **Avoir une attention particulière sur les salariés les plus fragiles** (apprenants, jeunes, séniors, travailleurs à statut précaire, intérimaires et travailleurs handicapés),
- **Favoriser le maintien des salariés dans l'entreprise ou dans l'emploi en cas de situation médicale invalidante.**

Un plan d'actions est mis en place sur plusieurs années afin de :

- **Diminuer les risques professionnels** notamment dans les salons de coiffure,
- **Diminuer le risque chimique** notamment dans les garages de mécanique,
- **Prévenir les risques professionnels** notamment pour les salariés travaillant en soudage,
- **Diminuer les Troubles Musculo Squelettiques** notamment dans les crèches, centres de loisirs, aide à domicile, grande distribution,
- **Prévenir les Risques Psycho Sociaux** dans tous les types d'entreprise,
- **Suivre les risques professionnels** pour les salariés saisonniers et les femmes enceintes,
- **Lutter contre la désinsertion professionnelle** notamment pour les personnes handicapées et les salariés victimes de maladie invalidante.

Une fois agréé par les autorités de tutelle, ce projet de service se déclinera en actions en milieu de travail et suivi médical, prenant en compte la pluridisciplinarité (entretien infirmier intermédiaire, intervention des préventeurs en entreprise, conseil dans la mise à jour du Document Unique, établissement de la Fiche d'Entreprise, recensement des produits chimiques…). ***Autant d'actions préventives, animées et coordonnées par un Médecin du Travail, par secteur géographique (Le Puy, Brives, Yssingeaux, Monistrol, Sainte-Sigolène).***

Je vous invite d'ores et déjà à solliciter notre service pour continuer d'œuvrer à la meilleure prévention possible ! Cordialement.

Bernard DELIANCE
Président AIST 43

Ensemble pensons Prévention !